

TVA et refacturation de frais // #1131

 3 h  75,00 €

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1131 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/35849623-8391-4579-b2bd-ca81575c72d2\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/35849623-8391-4579-b2bd-ca81575c72d2) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

La logique de la TVA prévoit qu'un fournisseur facture les biens et services avec les taux de TVA qui s'y appliquent

On parle de refacturation de frais lorsqu'une entreprise prend en charge des débours et les facture sans prendre de bénéfice.

Le problème de la TVA se pose notamment quand elle n'est pas entièrement déductible à l'entrée ou si le client ne peut déduire la TVA.

Des cas concrets seront analysés comme les refacturations de frais de restaurant, de voiture, ou de personnel.

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

75,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 Liège

> Le 2 décembre 2026
De 18h30 à 21h30

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation